

## A la veille de la session de printemps 2006 des Chambres fédérales

### Davantage de croissance grâce à l'innovation!

La concurrence internationale de plus en plus rude impose aux entreprises suisses un gros effort d'innovation. Pour soutenir ces entreprises, trois axes d'intervention s'imposent. D'abord, il faut faire jouer la compétitivité – par le biais du financement - pour axer davantage la politique de la formation et de la recherche sur des prestations de pointe, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Ensuite, SGCI Chemie Pharma Schweiz appelle de ses vœux une protection des brevets compétitive à l'échelle internationale dans tous les domaines technologiques (pour les produits biotechnologiques également). Enfin, les produits novateurs doivent être autorisés sur le marché dans les meilleurs délais. C'est ainsi seulement que l'Etat peut soutenir de manière optimale les activités innovantes des entreprises.

### Suppression des entraves techniques au commerce (04.3473, 05.3816)

SGCI Chemie Pharma Schweiz a toujours milité pour la plus grande liberté possible des échanges internationaux de marchandises. Pour y parvenir, il convient notamment d'éliminer dans tous les pays, autant que possible, les obstacles actuels que constituent les droits de douane, les contraintes administratives, ainsi que les différences de prescriptions techniques et réglementaires relatives à la protection de la propriété intellectuelle.

Pour que les entraves aux échanges soient également supprimées à l'étranger, la Suisse doit conserver ses possibilités de négociation au plan international. Dans les domaines qui intéressent l'industrie d'exportation, notre pays doit donc garantir la *réciprocité* en termes d'élimination des entraves techniques au commerce. C'est la raison pour laquelle SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient – à l'instar du

Conseil fédéral – une application *unilatérale différenciée* du principe du Cassis de Dijon vis-à-vis de l'UE.

### Application de la loi sur le CO<sub>2</sub> / taxe sur le CO<sub>2</sub> (04.085)

Les 25 entreprises réunies dans la «plateforme» énergétique de la chimie, entreprises responsables de plus des deux tiers de la consommation d'énergie totale de la branche, fournissent leur part de l'effort. Elles se sont engagées volontairement à réduire de 17% en chiffres absolus, d'ici à 2010, leurs émissions de CO<sub>2</sub> par rapport au niveau de 1990 (malgré une augmentation prévisible de la production estimée à 170% dans le même laps de temps!). Elles poursuivront cet engagement et continueront de se plier au monitoring de l'Agence de l'énergie pour l'économie, indépendamment de la conclusion éventuelle d'un accord contraignant destiné à éviter la mise en application d'une éventuelle taxe sur le CO<sub>2</sub>.

La progression actuelle des prix des combustibles et des carburants produit un effet d'incitation qui dépasse sensiblement celui que l'on attend de cette taxe. SGCI Chemie Pharma Schweiz préconise dès lors l'ajournement *sine die* de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Elle rejette également le centime climatique II, qui (tout comme le centime climatique I) constituerait un nouvel impôt énergétique.

### Recherche touchant la coexistence entre végétaux génétiquement modifiés et cultures exemptes d'OGM (05.3861)

SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient la motion Leumann qui demande une intensification de la recherche du secteur public dans le domaine de la coexistence de végétaux génétiquement modifiés et de cultures exemptes d'organismes génétiquement modifiés.

Or, le projet de révision de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, présenté par le Gouvernement, est en contradiction avec cette démarche. Les obstacles qu'il prévoit sont si importants qu'ils feraient de cette ordonnance un texte interdisant de facto les essais pratiques en plein champ de végétaux OGM. SGCI Chemie Pharma Schweiz demande donc le réexamen total de ce projet. De plus, elle souhaite la mise en application rapide de l'ordonnance sur la coexistence afin que des conclusions sur son applicabilité pratique puissent être tirées en temps voulu.

### **Motion malvenue «pour une baisse du prix des médicaments» (05.3119)**

A l'instar du Conseil des Etats, SGCI Chemie Pharma Schweiz rejette cette motion Sommaruga parce qu'elle ne tient pas compte de la volonté populaire et qu'elle oublie l'utilité économique des médicaments novateurs. L'exigence d'une reconnaissance *unilatérale* des autorisations délivrées par l'UE a été rejetée le 4 mars 2001 lors de la votation sur l'initiative «pour des médicaments à moindre prix», par plus de 69% des votants et la totalité des cantons. En se focalisant sur les prix des médicaments, la motion fait abstraction des aspects bénéfiques des nouveaux médicaments pour la santé et l'économie. Le recours aux médicaments novateurs réduit en particulier la durée des séjours hospitaliers ainsi que le montant des frais de traitement, et permet souvent aux patients de retourner plus rapidement à la vie professionnelle.

### **Initiatives cantonales obsolètes de Genève et Valais concernant l'art. 33 LPT (03.308 / 03.310)**

Les incertitudes entourant l'octroi de rabais aux hôpitaux que critiquent ces deux initiatives sont écartées dans la pratique grâce à une entente entre les acteurs concernés. Une modification de l'art. 33 LPT n'est donc pas nécessaire. SGCI Chemie Pharma Schweiz appuie dès lors la décision de la CSSS-N de classer les deux initiatives cantonales, suivant en cela l'avis du Conseil des Etats.

### **Renforcer la recherche médicale en Suisse (04.3105)**

Pour l'industrie pharmaceutique, l'existence d'un pôle helvétique de recherche clinique compétitif à l'échelle internationale est d'une importance décisive. A côté d'un personnel médical bien formé et d'une infrastructure organisée en ré-

seau (hôpitaux, centres d'essais), il importe aussi d'avoir des procédures officielles d'autorisation qui soient harmonisées entre elles de manière optimale. A cet égard, la coordination au niveau national, exigée par la motion Dunant, des procédures d'évaluation des projets de recherche par les multiples commissions d'éthique existantes, va dans la bonne direction. Elle est aussi dans la ligne des propositions formulées dans le cadre du projet de loi relatif à la recherche sur l'être humain, actuellement soumis à consultation.

### Perspective

### **Deuxième phase de la révision de la loi sur les brevets (05.082)**

L'essentiel de cette deuxième phase est constituée par les dispositions assurant la protection des inventions biotechnologiques par des brevets et l'inscription de l'épuisement national dans le droit des brevets. SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient le projet du Conseil fédéral. Contrairement à une idée erronée souvent répandue, ce projet ne vise pas à renforcer le droit des brevets, mais à assurer la sécurité juridique nécessaire en adaptant ce droit aux développements technologiques et internationaux. Le projet du Gouvernement prévoit pour les inventions biotechnologiques – comme pour toute autre invention – une protection illimitée du produit. Il évite ainsi de discriminer et d'affaiblir à l'avenir un domaine de recherche très prometteur. En inscrivant le principe de l'épuisement national dans le droit des brevets, le Conseil fédéral ne fait que s'en tenir à la jurisprudence actuelle. SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose à l'instauration du principe de l'épuisement international, qui favoriserait l'importation parallèle de produits protégés par des brevets et affaiblirait unilatéralement et sans aucun droit de contrepartie la position de la Suisse.

### **Loi sur l'approvisionnement en électricité (04.083). Pas comme cela !**

SGCI Chemie Pharma Schweiz continue de prôner une ouverture du marché de l'électricité rapide et globale en une seule étape pour toute l'industrie, et en particulier les PME. Nous sommes opposés aux contraintes bureaucratiques et dénonçons la volonté de favoriser encore plus les énergies renouvelables, par ex. sous forme d'une rémunération à prix coûtant du courant injecté.